



**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE JEUDI 9 AVRIL 2026 À 8 H 30  
AU 300, RUE PARENT**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Rémi Barbeau, maire  
Pascal St-Onge, conseiller  
Marie-Claude Poitras, conseillère

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Messieurs Alain Cassista, directeur général, André Pratte, directeur général adjoint - Service de proximité, Simon Filiatrault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, William Richer, conseiller politique aux affaires internes du cabinet, Simon Vincent, greffier adjoint et Madame Élisabeth Émond, directrice de cabinet

---

**CE- 15110\_26-04-09**  
POINT 1.1.1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le président, monsieur Rémi Barbeau, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE- 15111\_26-04-09**  
POINT 1.2.1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Pascal St-Onge  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE- 15112\_26-04-09**

POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 2 AVRIL 2026**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 avril 2026 a été transmise aux membres du comité exécutif le 2 avril 2026;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 avril 2026 soit approuvé.**

**CE- 15113\_26-04-09**

POINT 5.1

**ACCEPTATION DÉFINITIVE PARTIELLE DES TRAVAUX – TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UNE TOITURE DE PATINOIRE, DE CHALET DE PARC,  
STATIONNEMENT ÉCOLOGIQUE ET TRAVAUX CONNEXES AU PARC  
MELANÇON - NO SOUM 2022-20**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur Les entreprises QMD inc., par la résolution numéro CM-16056/23-05-16, travaux de construction d'une toiture de patinoire, de chalet de parc, stationnement écologique et travaux connexes au parc Melançon, projet no SOUM 2022-20;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire partielle des travaux a été prononcée le 15 décembre 2023 sur les travaux du chalet de parc;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire complète des travaux a été prononcée le 6 septembre 2024 sur les travaux de la toiture de la patinoire, du stationnement et de l'aménagement extérieur;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive partielle (no 1) des ouvrages a été émise le 7 juillet 2025 et recommande l'acceptation définitive partielle des travaux mentionnés en titre;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive partielle (no 2) des ouvrages a été émise le 21 novembre 2025 et recommande l'acceptation définitive partielle des travaux mentionnés en titre;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive complète des ouvrages sera émise au printemps 2026 pour les travaux du stationnement et de l'aménagement extérieur;

Il est proposé par : Pascal St-Onge  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme prononce l'acceptation définitive partielle (no 2) des travaux de construction d'une toiture de patinoire, de chalet de parc, stationnement écologique et travaux connexes au parc Melançon, projet no SOUM 2022-20.**

**CE- 15114\_26-04-09**

POINT 5.2

**ACCEPTATION DÉFINITIVE PARTIELLE DES TRAVAUX - TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC HORIZON-JEUNESSE – NO SOUM 2021-4.5**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur Lanco Aménagement inc., par la résolution numéro CM-16049/23-05-16, travaux de réfection des terrains de tennis au parc Horizon-Jeunesse, projet no SOUM 2021-4.5;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 17 octobre 2023;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive partielle des ouvrages a été émise le 11 mars 2026 et recommande l'acceptation définitive partielle des travaux;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive complète des ouvrages sera émise au printemps 2026 lorsque les travaux de surface en acrylique seront corrigés par l'entrepreneur;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme prononce l'acceptation définitive partielle des travaux de réfection des terrains de tennis au parc Horizon-Jeunesse, projet no SOUM 2021-4.5.**

**CE- 15115\_26-04-09**

POINT 6.1

**ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS ET D'INTÉGRATION POUR LES SYSTÈMES D'AUTOMATISATION DES PROCÉDÉS DES EAUX À EXÉCUTION SUR DEMANDE - NO 2025-VSJ-263**

---

ATTENDU QUE le 18 février 2026, le Service de l'approvisionnement de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres public avec système de pondération pour des services professionnels et d'intégration pour les systèmes d'automatisation des procédés des eaux à exécution sur demande (2025-VSJ-263) conformément aux procédures de demande de prix;

ATTENDU QUE le mandat est composé de deux volets, soit :

- Volet 1 : Services professionnels pour la réalisation de différents mandats touchant les systèmes d'automatisation des procédés de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées;
- Volet 2 : Services de soutien technique en automatisation contrôle visant à assurer la continuité des services de production et d'épuration des eaux;

ATTENDU QUE l'estimation du coût pour le volet 1, évalué par Louis-Philippe Buist du Service de l'environnement, avant la période d'appel d'offres, est de 171 025,31 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE l'estimation du coût pour le volet 2, évalué par Louis-Philippe Buist du Service de l'environnement, avant la période d'appel d'offres, est de 122 563,35 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseiller à l'approvisionnement de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des enveloppes A contenant l'offre qualitative des soumissions reçues au Service du Greffe et des affaires juridiques avant 10 h, le 18 février 2026 et que les soumissions reçues sont les suivantes :

- Solumation inc.

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

- Les Services EXP inc.
- Cima + S.E.N.C.

ATTENDU QUE suivant l'évaluation des offres qualitatives en comité de sélection le 9 mars 2026 par les membres nommés à cette fin, les fournisseurs dont la soumission est conforme sont :

- Solumation inc.
- Cima + S.E.N.C.

ATTENDU QUE, lors de l'ouverture des enveloppes B, le 9 mars 2026, contenant l'offre financière de la soumission, et à la suite de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, les résultats se présentent comme suit :

SOUSSIONNAIRES	CONFORME	POINTAGE INTÉRIMAIRE	ENVELOPPE B PRIX	POINTAGE FINAL	RANG
Cima + S.E.N.C.	Oui	70.9	286 057,80 \$	4.23	1
Solumation inc.	Oui	77.05	308 420,44 \$	4.12	2
Les Services EXP inc.	Non	n/a	non ouverte	n/a	n/a

ATTENDU QUE suivant l'analyse du comité de sélection, il est recommandé que le contrat soit adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation;

Il est proposé par : Pascal St-Onge

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville octroie le Volet 2 du contrat de Services professionnels pour « Services professionnels et d'intégration pour les systèmes d'automatisation des procédés des eaux à exécution sur demande, no 2025-VSJ-263 », à l'entreprise Cima + S.E.N.C. pour un montant ne pouvant excéder la somme de 118 470,24 \$ taxes incluses.**

**La Ville autorise l'octroi des mandats spécifiques à exécution sur demande du Volet 1 à l'entreprise Cima + S.E.N.C., en conformité avec la délégation de pouvoirs prévue au règlement no 1017-000 sur le contrôle budgétaire et la délégation de pouvoirs, pour un montant ne pouvant excéder la somme de 167 242,64 \$ taxes incluses.**

**Le contrat sera indexé à compter de la deuxième année, le tout selon l'indexation prévue aux documents d'appel d'offres.**

**CE- 15116\_26-04-09**

POINT 7.1

**COMMANDITE - SOIRÉE BÉNÉFICE ACCORDONS - FONDATION DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME**

---

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme tient son activité annuelle de levée de fonds le 1<sup>er</sup> mai 2026;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite acheter une commandite à 500 \$ pour l'évènement;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite également acheter deux (2) billets pour la soirée;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville achète une commandite comme partenaire Hôte d'une table au coût de 500 \$.**

**La Ville achète deux (2) billets pour la soirée AccorDons au coût de 185 \$ par billet.**

**La trésorière soit autorisée à payer les frais de 870 \$ à la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme pour l'évènement AccorDons du 1<sup>er</sup> mai 2026.**

**CE- 15117\_26-04-09**  
POINT 7.2

41<sup>E</sup> GALA HOMARD - ÉDITION 2026 CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Jérôme organise pour une 41<sup>e</sup> édition son Gala Homard;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à cette soirée;

ATTENDU QUE le cabinet du maire a reçu une demande de commandite publicitaire;

Il est proposé par : Pascal St-Onge  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme achète une commandite de 500 \$ au Club Optimiste de Saint-Jérôme pour le 41<sup>e</sup> Gala Homard.**

**La Ville de Saint-Jérôme achète un billet de participation à la soirée de Gala Homard au coût de 115 \$, taxes incluses.**

**La trésorière soit autorisée à payer les frais de 615 \$, taxes incluses, au Club Optimiste de Saint-Jérôme pour cet évènement.**

**CE- 15118\_26-04-09**  
POINT 7.3

PERMISSION DE SIGNATURE – ENTENTES, CONSENTEMENTS OU CONTRATS RELATIFS AUX FRAIS D'ANALYSE OU DE TRAVAUX 2026 – BELL CANADA

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme pourrait exécuter des travaux qui peuvent impacter le réseau de Bell Canada et nécessite sa collaboration;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme doit déboursier des montants avant la réalisation des études, des analyses techniques ou des travaux qui pourraient être requis par Bell Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme doit signer un formulaire de consentement requis par Bell Canada pour des frais d'analyse ou de coûts de travaux;

Il est proposé par : Pascal St-Onge  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme autorise les personnes suivantes à signer les ententes, contrats ou consentements de travaux, dont les frais d'analyse ou les coûts de travaux estimés n'excèdent pas 10 000 \$ par demande :**

- **Directrice et directeur adjoint du Service de l'ingénierie;**
- **Chefs de division du Service de l'ingénierie.**

**La Ville de Saint-Jérôme s'engage à respecter les modalités prévues dans les ententes, contrats ou consentements exigés par Bell Canada.**

**CE- 15119\_26-04-09**

POINT 7.4

DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME S'INVESTIR POUR DES COMMUNAUTÉS DURABLES DE TRICENTRIS - ENSEMBLE ON VERDIT

ATTENDU que, dans le cadre du programme *S'investir pour des communautés durables*, la Ville de Saint-Jérôme est admissible à une aide financière maximale de 88 264,21 \$ pour la réalisation d'un projet;

ATTENDU que le projet « Ensemble on verdit – Plantation d'arbres en milieu résidentiel » contribue à l'atteinte des cibles de canopée, à la réduction des îlots de chaleur et génère des retombées environnementales, sociales et communautaires favorisant l'équité territoriale;

ATTENDU que les partenaires GRAME et CANOPÉE offrent un service clé en main incluant plantation, accompagnement et garantie d'un an du service et qu'un contrat leur sera octroyé lors d'un prochain comité exécutif advenant que la demande de subvention soit retenue à la hauteur du montant demandé;

ATTENDU que le financement sollicité auprès de Tricentris est de 88 264 \$ et que le solde de 30 131 \$ sera pris en charge par le Fonds vert 2026;

ATTENDU que le dépôt de la demande de subvention requiert l'autorisation de signature du responsable du projet;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme autorise le directeur du Service de l'environnement à déposer la demande de subvention à Tricentris dans le cadre du programme « S'investir pour des communautés durables » pour le projet « Ensemble on verdit – Plantation d'arbres en milieu résidentiel », et à signer tous les documents nécessaires en vue de donner effet à la présente résolution.**

**CE- 15120\_26-04-09**

POINT 7.5

NOMINATION - REPRÉSENTANT AUPRÈS DE TRICENTRIS

ATTENDU que la Ville de Saint-Jérôme a désigné madame Joanie Mathieu comme représentante à la coopérative Tricentris par la résolution du conseil municipal CM-18170\_26-03-17;

ATTENDU que le maire souhaite procéder à un changement de nomination;

ATTENDU que le maire souhaite nommer madame Isabelle L'Heureux-Leblanc, conseillère municipale, à titre de représentante de la Ville de Saint-Jérôme à la coopérative Tricentris;

Il est proposé par : Pascal St-Onge

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme désigne la conseillère, madame Isabelle L'Heureux-Leblanc comme représentante à la coopérative Tricentris, à compter du 9 avril 2026.**

**CE- 15121\_26-04-09**  
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

Il est proposé par : Rémi Barbeau  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La séance du comité exécutif soit levée.**

Le Président,

Le greffier adjoint par intérim,

---

Rémi Barbeau, maire

*Simon Vincent*  
Simon Vincent, avocat

---